

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 20/01/2026 - 8085 - 2023 B 03686 - 948 602 727 - 16 consulting

21 JAN. 2026

8085

16 CONSULTING

Société par actions simplifiée au capital de 100 euros
Siège Social : 88 Avenue des Ternes, 75017 Paris
948 602 727 R.C.S Paris

**RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 15 MAI 2025**

RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice est constitué par une perte de 4 817 euros, et décide de l'affecter intégralement au compte report à nouveau, ce qui a pour effet de porter le montant de ce dernier à -14 899 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Depuis sa création, la Société a clos un exercice. Aucune distribution n'a été réalisée au cours de ce premier exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme à l'original

Le Président






COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

SAS 16 CONSULTING
88 AVENUE DES TERNES
75017 PARIS

Certifié conforme


Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 21 534 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 57 906 euros et un total charges de 62 723 euros, dégageant ainsi un résultat de -4 817 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2024 et finit le 31/12/2024.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Désignation de l'entreprise		SAS 16 CONSULTING		88 AVENUE DES TERNES		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		75017 PARIS		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
SIRET		9 4 8 6 0 2 7 2 7 0 0 0 1 8		Durée de l'exercice précédent *		11	
				Exercice N clos le		31/12/2024	
				Exercice N-1 clos le		31/12/2023	
ACTIF		Brut 1		Amortissements Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	10 565	012		10 565	10 565
	Fonds commercial*						
	Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	3 068	042		3 068	3 068
	Total I (5)	044	13 633	048		13 633	13 633
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commande	064		066			
	Créances (2)	068	330	070		330	15 550
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	3 566	074		3 566	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	4 005	086		4 005	13 575
	Charges constatées d'avance *	092		094			
		Total II	096	7 901	098		7 901
	Total général (I + II)	110	21 534	112		21 534	42 758
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	100	100	100
	Ecarts de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126		126			
	Réserves réglementées*	130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	132	131	132			
	Report à nouveau	134		134	(10 082)		
	Résultat de l'exercice	136		136	(4 817)	(10 082)	
	Subventions d'investissement	137		137			
	Provisions réglementées	140		140			
		Total I	142		142	(14 799)	(9 982)
	Provisions pour risques et charges	Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	10 040	11 725	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	1 759	2 224	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 16%)	172	6 452	172	6 452		
	Comptes courants d'associés	173		173	14 784	23 731	
	Autres dettes	175		175	3 296	15 060	
	Produits constatés d'avance	174		174			
	Total III	176		176	36 332	52 740	
	Total général (I + II + III)	180		180	21 534	42 758	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	3 068	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formule de référence (art. 10, 30, 31 et 32 de l'annexe I du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise: SAS 16 CONSULTING		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Ligne N° 2024		Ligne N° 2023		
		31122024		31122023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		210			
	Production vendue { biens dont export et livraisons et services * intracommunautaires }		214			
			215			
			217	57 606		27 830
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226			
Autres produits		230				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	57 606	27 830	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234			
	Variation de stock (marchandises) *		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	62 344		37 619
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243			
	Rémunérations du personnel *		250			
	Charges sociales (cf. renvoi 360 du 2033-D)		252			
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39-1-2° al 3 du CGI)		255			
	Dotations aux provisions		256			
	Autres charges { dont provisions pour risques et pertes commerciales et étrangères * dont amortissements des immobilisations matérielles et professionnelles }		262			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	62 344	37 619
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(4 738)	(9 789)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers (III)		280	300		
	Produits exceptionnels (IV)		290			
	Charges financières (V)		294	379	293	
	Charges exceptionnelles (VI)		300			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	(4 817)	(10 082)	
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	
RÉFÉRENCES	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers * dont intérêts excédentaires des optés-cis d'associés	247				
	Excès de valeurs liquidatives sur OPC*		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de livrée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration art. 239 sexes D)		249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
RÉDUCTIONS	Jeune entreprise innovante (44 sexes A)	986	989			
	Zone de revitalisation rurale (44 quinquies)			138		
	Bassins urbains à dynamiser (BUD) (art. 44 quinquies)		991		342	
	Zone de développement prioritaire (art. 44 quinquies)	345	344		993	
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	127		181	
	Crédit d'impôt exceptionnel (art. 34 quinquies)	347	655		641	
	Crédit d'impôt exceptionnel (art. 34 quinquies A)	643	645		647	
	Crédit d'impôt exceptionnel (art. 34 quinquies B)	648	649		990	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352		354
	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					4 817
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (il n'y a pas de IS seulement)		350			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370	372	4 817	
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						

* L'excédent des amortissements déductibles est indiqué dans la notice 2033-NOT-SD.

16 CONSULTING

Société par actions simplifiée au capital de 100 euros
Siège Social : 88 Avenue des Ternes, 75017 Paris
948 602 727 R.C.S Paris

RESOLUTION DE POURSUITE DE L'ACTIVITE VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 15 MAI 2025

RESOLUTION : CAPITAUX PROPRES INFERIEURS A LA MOITIE DU CAPITAL - POURSUIITE DE L'ACTIVITE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes arrêtés au 31 décembre 2024, constate que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Eu égard aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, l'Assemblée Générale décide de poursuivre l'activité et en conséquence de ne pas dissoudre la Société.

Il est rappelé que dans le cas où d'une part, il n'y aurait pas eu reconstitution des capitaux propres à un niveau au moins égal à la moitié du capital social au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit au plus tard le 31 décembre 2027 et où d'autre part, le capital social de la société serait postérieurement à cette date d'un montant supérieur au seuil fixé par le Décret d'application n° 2023-657 du 25 juillet 2023 de la Loi DDADUE du 09/03/2023, la société devra réduire son capital social avant le 31 décembre 2029 pour le ramener à une valeur inférieure ou égale au dit seuil.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

Copie certifiée conforme à l'original

Le Président

